

Bruxelles, le 2 mai 2024  
(OR. en)

9327/24

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2024/0012(NLE)

---

---

POLCOM 172  
COMER 69  
RELEX 571  
DUAL USE 36  
RECH 198  
ENER 210  
ENV 469

**NOTE**

---

|                |  |
|----------------|--|
| Origine:       | Secrétariat général du Conseil   |
| Destinataire:  | Comité des représentants permanents/Conseil  |
| N° doc. préc.: | 8944/24  |
| N° doc. Cion:  | 5788/24  |
| Objet:         | <i>Préparation de la session du Conseil "Compétitivité" (marché intérieur, industrie, recherche et espace) des 23 et 24 mai 2024</i><br>RECOMMANDATION DU CONSEIL sur le renforcement de la sécurité de la recherche<br>- Adoption |

---

1. Le 24 janvier 2024, la Commission a publié une proposition de recommandation du Conseil sur le renforcement de la sécurité de la recherche<sup>1</sup>, s'inscrivant dans le cadre d'un ensemble de propositions relatives à la sécurité économique.
2. L'objectif principal de la proposition consiste à aider les États membres et les organismes exerçant des activités de recherche à faire face aux risques pour la sécurité de la recherche découlant de l'ouverture et de la coopération internationale, inhérentes aux activités de recherche.

---

<sup>1</sup> 5788/24.

3. Plus particulièrement, les risques recensés dans la proposition concernent trois principaux domaines:
  - 1) les risques de transfert indésirable de connaissances (le partage de technologies sensibles peut mettre en péril la sécurité nationale si elles sont orientées vers des finalités militaires);
  - 2) l'ingérence étrangère (d'autres États peuvent influencer indûment l'enseignement et la recherche universitaires dans le but de diffuser ou d'influencer des discours spécifiques ou de promouvoir des objectifs spécifiques présentant un intérêt majeur pour les tiers);
  - 3) les atteintes à l'éthique ou à l'intégrité (les technologies peuvent également être utilisées pour faire supprimer ou saper les valeurs fondamentales, tant dans l'UE qu'ailleurs).
4. La proposition de la Commission et les trois textes de compromis ultérieurs de la présidence ont été examinés par le groupe "Recherche" du Conseil lors de ses réunions des 29 janvier, 23 février, 14 mars et 9 avril 2024.
5. À la suite de deux procédures de silence informelles, conclues les 12 et 16 avril 2024 respectivement, le groupe est parvenu à un accord sur le troisième texte révisé de la présidence, une délégation faisant encore part de préoccupations (règle du vote à la majorité qualifiée).
6. Le projet de recommandation du Conseil recense des actions et mesures concrètes que les États membres et la Commission doivent prendre en vue de renforcer la sécurité de la recherche, avec comme point de départ un besoin clair et urgent de sensibiliser les chercheurs et les milieux universitaires en Europe et de renforcer leur résilience.
7. Le Conseil recommande aux États membres et à la Commission de tenir compte d'une liste de neuf principes lors de la conception et de la mise en œuvre d'actions stratégiques afin de renforcer la sécurité de la recherche. À cet égard, le projet contient également un ensemble de 14 recommandations adressées aux États membres et 11 recommandations adressées à la Commission.
8. Le Comité des représentants permanents est donc invité à confirmer l'accord intervenu au niveau technique sur le texte du projet de recommandation du Conseil tel qu'il figure dans le document 9097/24, une délégation faisant encore part de préoccupations, en vue de sa présentation pour adoption au Conseil "Compétitivité/Recherche" lors de sa session du 23 mai 2024 et de sa publication ultérieure au *Journal officiel de l'Union européenne*.